



Cité
du Genre



SciencesPo



LA CITÉ DU GENRE

Financements au fil de l'eau

La Cité du Genre (CDG-Initiative Interdisciplinaire IdEx) promeut les études de genre à Université de Paris et ses partenaires de l'IdEx, notamment Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord et l'Inalco.

Cette procédure au fil de l'eau est surtout adaptée aux projets en cours et devant se tenir avant le 11 octobre. Pour les autres, aux échéances plus lointaines, il est préférable de répondre aux [nouveaux AàP](#) : un AàP scientifique, un AàP équipes junior et une aide à publication-traduction (date de clôture 11 octobre 2021).

1° AàP Projets scientifiques

Le premier appel à projet vise à (co)financer des recherches nécessairement interdisciplinaires sur les thématiques des 4 axes de la CDG :

- Entre privé et public : violences, (in)égalités professionnelles et discriminations
 - Corps, sexe, sexualité, bioéthique, santé
 - Images, discours, représentations : femmes/hommes, féminin/masculin
 - Epistémologies du genre, sociétés de connaissance et politique
- Le budget maximum attribué par projet est de 5 000 €.

Priorités :

- Les projets associant étroitement au moins deux des trois secteurs : Langues, lettres, sciences humaines et sociales ; Santé ; Sciences
- Les projets collaboratifs à forte dimension internationale

Conditions d'éligibilité et modalités d'attribution :

- Le projet devra être porté ou coporté par un.e membre titulaire d'un laboratoire rattaché à Université de Paris et membre de Université de Paris. Toutefois, une dérogation pourra être accordée par le Conseil de Direction (CD) sur proposition du Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) pour un projet porté par un.e membre d'un laboratoire rattaché à Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord ou l'Inalco et membre titulaire d'un de ces établissements, si le projet mobilise par ailleurs fortement des chercheur.e.s et/ou enseignant.e.s-chercheur.e.s appartenant à Université de Paris.
- La.le porteur.e du projet ou les copporteur.e.s du projet membres d'Université de Paris, de Sciences Po, d'Université Sorbonne Paris Nord ou de l'Inalco doivent être membre.s de la Cité du Genre (avoir sa fiche créée dans son annuaire : <https://citeduggenre.fr/fr/organisation/annuaire-professionnel/>) à la date du dépôt du projet.
- Les projets seront expertisés par le CSP, auquel peuvent s'ajouter des rapporteur.e.s externes désignés par la.le président.e du CSP, le cas échéant par le CD.
- Les fonds attribués sont gérés directement par la CDG sur factures (contact : anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr)

Obligations de la.le porteur.e ou des copporteur.e.s d'un projet lauréat :

- Toute publication relevant du projet, ainsi que tout support de communication mobilisé dans le cadre

du projet, devra impérativement comporter la mention, en français et/ou en anglais : « Avec le soutien financier de la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 », « With the financial support of la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 ».

- + Fournir un rapport final qui sera publié sur le site de la CDG (de 1 à 2 p.).

Candidatures :

- + Le projet (5 p. maximum) comportera une présentation identifiant avec précision les personnes impliquées et leur affiliation (Établissement, UFR et laboratoire) ; un bref CV (1 à 2 p.) pour chaque (co)porteur.e ; un descriptif du projet justifiant l'axe ou les axes auxquels il se rattache ; le budget.
 - o il est demandé un budget global détaillé avec mention de la somme demandée à la CDG.
 - o dépenses éligibles (à justifier) : vacations de recherche (à préciser : par exemple, traitement qualitatif et quantitatif des données), matériels, organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). La faisabilité des déplacements est à prendre en compte dans la construction du budget en raison de la crise sanitaire (les visio-conférences sont à privilégier quand cela est possible).
 - o Les actions financées devront avoir lieu en 2021 et/ou 2022 (la date limite pour présenter les factures à la CDG étant le 1^{er} juillet 2022).
- + Les projets doivent être adressés **en format PDF** à la manager de la CDG : anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr avec copie à isabelle.konuma@inalco.fr

2° ÀP Publications-Traductions

- + La Cité du Genre propose de soutenir des publications en études de genre à forte dimension interdisciplinaire et internationale produits par les enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, post-doctorant.e.s et doctorant.e.s appartenant à Université de Paris et ses partenaires Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord et Inalco.
- + Les travaux financés, sur support papier et/ou électronique, peuvent être :
 - des ouvrages collectifs rédigés en français ou dans une autre langue
 - des publications dans des revues en *open access*
 - des éditions de sources
 - des traductions dans une autre langue d'articles pour des revues internationales à comité de lecture
 - des traductions dans une autre langue d'ouvrages individuels ou collectifs

Conditions d'éligibilité et modalités d'attribution :

- + Le projet devra être porté ou coporté par un.e membre titulaire d'un laboratoire rattaché à Université de Paris et membre de Université de Paris. Toutefois, une dérogation pourra être accordée par le Conseil de Direction (CD) sur proposition du Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) pour un projet porté par un.e membre d'un laboratoire rattaché à Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord ou l'Inalco et membre titulaire d'un de ces établissements, si le projet mobilise par ailleurs fortement des chercheur.e.s et/ou enseignant.e.s-chercheur.e.s appartenant à Université de Paris.
- + La.le porteur.e du projet ou les coporteur.e.s du projet membres d'Université de Paris, de Sciences Po, d'Université Sorbonne Paris Nord ou de l'Inalco doivent être membre.s de la Cité du Genre (avoir sa fiche créée dans son annuaire : <https://citedugenre.fr/fr/organisation/annuaire-professionnel/>) à la date du dépôt du projet.
- + Les projets seront expertisés par le CSP, auquel peuvent s'ajouter des rapporteur.e.s externes désignés par la.le président.e du CSP, le cas échéant par le CD.
- + La date limite pour présenter les factures à la CDG est le 1^{er} juillet 2022.
- + Les fonds attribués sont gérés directement par la CDG sur factures (contact : anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr)

Obligations de la.le porteur.e ou des coporteur.e.s d'un projet lauréat :

- + Toute publication relevant du projet, ainsi que tout support de communication mobilisé dans le cadre du projet, devra impérativement comporter la mention, en français et/ou en anglais : « Avec le soutien financier de la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 », « With the financial support of la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 ».
- + Fournir un rapport final qui sera publié sur le site de la CDG (de 1 à 2 p.).

Candidatures :

- + Les demandes comprendront :
 - un projet d'1 à 2 pages maximum, faisant ressortir la manière dont la publication contribue au rayonnement de la Cité du Genre
 - un bref CV (1 à 2 p.) de chaque personne concernée par la demande de financement
 - une lettre signée par la revue ou l'éditeur.trice concernés, mentionnant explicitement le délai prévu pour la publication, ou une copie d'écran des frais de publication pour la revue en *open access* envisagée
 - un devis global des frais de publication avec mention de la somme demandée à la CDG.
- + Les projets doivent être adressés en format PDF à la manager de la CDG :
anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr
avec copie à isabelle.konuma@inalco.fr

3° AàP Équipes junior

Les équipes junior visent à familiariser les doctorant.e.s et/ou les jeunes chercheur.e.s (moins de 5 ans après la soutenance de thèse) avec les pratiques de la recherche. Les équipes sont financées avec l'objectif de faire travailler dans l'interdisciplinarité les jeunes chercheur.e.s intéressés par la catégorie d'analyse du genre. Le financement doit déboucher sur des réalisations scientifiques (publications, vidéos, ressources, traductions, colloques...).

Le budget maximum attribué par projet est de 3 000 €. Les actions financées devront avoir lieu en 2021 et/ou 2022 (la date limite pour présenter les factures à la CDG étant le 1^{er} juillet 2022).

Les équipes junior sont créées pour une durée de deux ans et sont renouvelables.

Priorités :

- + Les projets associant au moins deux des trois secteurs : Langues, lettres, sciences humaines et sociales ; Santé ; Sciences.
- + Les projets associant des doctorant.e.s et jeunes chercheur.e.s internationaux.
- + Les projets associant des doctorant.e.s et jeunes chercheur.e.s appartenant, outre UP, à Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord, Inalco.

Conditions d'éligibilité et modalités d'attribution :

- + Le projet devra être coporté par un.e doctorant.e inscrit.e depuis moins de 5 ans dans un laboratoire et dans une école doctorale coportés par Université de Paris, ou par un.e jeune chercheur.e membre titulaire d'un laboratoire rattaché à Université de Paris et membre de Université de Paris. Il devra également être coporté par au moins un.e doctorant.e ou jeune chercheur.e d'une discipline différente, de préférence membre de Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord ou Inalco. D'autres coporteur.e.s ou membres du projet peuvent appartenir à des établissements français et internationaux.
- + Les équipes junior déjà financées par la CDG peuvent soumettre des demandes de prolongement des activités en faisant état des réalisations et des nouveaux projets.
- + Les fonds attribués sont gérés directement par la CDG sur factures (contact : anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr)

Obligations des porteur.e.s des équipes junior lauréates :

- + Toute publication relevant du projet, ainsi que tout support de communication mobilisé dans le cadre du projet (y compris un site web), devra impérativement comporter la mention, en français et/ou en anglais : « Avec le soutien financier de la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 », « With the financial support of la Cité du Genre, IdEx Université de Paris, ANR-18-IDEX-0001 ».
- + Fournir un rapport final qui sera publié sur le site de la CDG (de 1 à 2 p.).

Candidatures :

- + Le projet est obligatoirement à rendre en complétant la fiche ci-dessous (et téléchargeable sur le site de la Cité du Genre). Il comportera une présentation identifiant avec précision les personnes impliquées et leur affiliation (Établissement, UFR et laboratoire) ; 1 bref CV (1 à 2 p.) ; un descriptif du projet précisant les objectifs à atteindre, la méthodologie adoptée et les techniques utilisées ainsi que les modalités de restitution des résultats ; un budget global détaillé, de préférence de cofinancements, avec mention de la somme demandée à la CDG. Sont éligibles (à justifier) : vacations de recherche (à préciser : ex. traitement qualitatif et quantitatif des données), matériels, organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). La question de la faisabilité des déplacements est à prendre en compte dans la construction du budget en raison de la crise sanitaire (les visio-conférences sont à privilégier quand cela est possible).
- + Les projets doivent être adressés en format PDF à la manager de la CDG :
anais.de-muret-de-labouret@parisdescartes.fr
avec copie à isabelle.konuma@inalco.fr

FICHE À L'INTENTION EXCLUSIVE DES ÉQUIPES JUNIOR

Cette fiche doit être impérativement jointe au dossier. Merci d'en respecter la présentation et de la compléter entièrement.

Dossier concernant une demande de :

(Cocher la case correspondante)

- Création d'une équipe junior
- Renouvellement d'une équipe junior

Porteur.e.s de l'équipe junior (*remplir le tableau, ajouter des lignes si nécessaire*) :

NOM, Prénom	statut	établissement	laboratoire	(doctorant.e) École doctorale	(doctorant.e) année 1 ^{ère} inscription en thèse	(doctorant.e) thèse sous la dir. de :	mail et téléphone

